

REGLEMENT D'ADMISSION

1. Ne sont admis que les chiens :

- **Identifiés**
- **Correctement vaccinés** : C.H.L.P. et toux du chenil
- **Et traités avec un antiparasitaire interne et externe.**

2. COMMUNICATION : Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal.

3. SANTE : La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire.

En cas de décès du chien, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire.

4. JURIDIQUE : Le propriétaire qui doit être assuré en **responsabilité civile** pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

5. ALIMENTATION : La pension demande à ce que le **propriétaire fournisse les croquettes** de son (ses) compagnon(s) et ce en quantité suffisante. Sinon un forfait de 2 à 4 € journaliers sera appliqué.

6. ABANDON : Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.

7. RESERVATION : Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après réception de ce document correctement complété et **d'arrhes d'un montant de 100 € (Ordre : M. FERETTI)**. En cas de non-respect de la réservation, cette somme restera acquise à la pension.

8. TARIFICATION : Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés **quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise des animaux**. Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues, celles en sus également.

9. HORAIRES : Les entrées ne se font que **sur RDV LE MATIN, de 9 à 12h**. Les sorties peuvent également se faire de **17 à 19h, toujours sur RDV**.

Nous sommes ouverts tous les jours **sauf les dimanches et jours fériés**.

Tarifs de pension à la journée

- | | |
|-----------------|---------|
| ▪ Pour un chien | 25,00 € |
| ▪ Pour 2 chiens | 40,00 € |
| ▪ Pour 3 chiens | 55,00 € |



Contrat de réservation de pension



Propriétaire :

Adresse :



Mail :

Personne à contacter en cas d'absence : M. / Mme



VOTRE CHIEN

Nom du chien :

☐ M ☐ F Stérilisé(e) : Oui ☐ Non ☐

Race :

Poids :

Dernières chaleurs le :

Né(e) le :

Identification :

Vaccins : ☐ C (Carré) ☐ H (Hépatite) ☐ L (Leptospirose) ☐ P (Parvovirose)

☐ R (Rage) ☐ Pi (Para Influenza) ☐ Bb (Bordetella / toux du chenil)

Le :

Traitements antiparasitaires : ☐ Externe (puces, tiques) réalisé le

☐ Interne (vermifuge) réalisé le

Caractère du chien (cochez les cases qui le décrivent bien et n'hésitez pas à compléter au dos)

☐ Gai ☐ Sociable ☐ Peureux ☐ Réservé ☐ Affectueux ☐ Joueur

☐ Calme ☐ Actif ☐ Très actif ☐ Plutôt distant avec les autres chiens

☐ Habitué au contact avec des congénères variés ☐ Bagarreur (congénères)

☐ Ecoute au rappel ☐ Fugueur ☐ Sauter (au-delà de 2 m.) ☐ Destructeur

☐ Mordeur (humain) ☐ Peurs particulières (orage...) ? :

☐ Aboyeur modéré ☐ Aboyeur bavard ☐ Habitué à vos absences : Oui / Non

Nourriture habituelle qui sera emmenée : ☐ Croquettes ☐ Pâtées en boîte

Appétit : ☐ Mauvais ☐ Bon ☐ Très bon

Problème de santé particulier : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? :

Traitement ? :

RESERVATION POUR :

☐ 1 chien

☐ 2 chiens

☐ 3 chiens

J'ai pris note qu'un chien « unique » sera hébergé en chalet individuel.

Les chiens d'une même famille seront eux logés ensemble.

Un séjour aux dates suivantes :

*

au

1/ *J'ai pris note que les tarifs sont à la journée et ai bien tenu compte des horaires et des jours de fermeture.*

2/ *Je prends également note que l'hiver, des frais de chauffage seront appliqués dès lors que les températures l'exigent.*

Remise applicable sur l'hébergement* :

☐ - 5 % (entre 16 et 30 j.)

☐ - 10 % (au delà de 30 jours de garde)

Services supplémentaires demandés :

☐ **Prise en charge à domicile** (Service assuré uniquement en dehors des vacances scolaires)

☐ **Fourniture d'une alimentation de qualité** (Entre 2 et 4 € journaliers)

☐ **Administration d'un traitement vétérinaire** (1,5 € journaliers)

Contrat établi en double exemplaire
« Lu et approuvé pour accord »

SIGNATURE :